



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENECHAS DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Chapelle Delphine, Cébelieu Martin, Devès Olivier, Meurtin René, Rabier Stéphane Toutin Catherine.

Excusés : Joseph Camille qui a donné procuration à René Meurtin,

Absent : Odoux Laurent.

Secrétaire de séance : Martin Cébelieu.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la dernière séance, délibère sur les points suivants :

Une autorisation est donnée à Monsieur le maire de signer une convention avec Alès agglomération confiant la gestion du fonctionnement du service « pluvial urbain » et de ces équipements à la commune.

Requête contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Génolhac – abandon de la procédure. Monsieur le Maire rappelle que les communes de Concoules, Génolhac et Senechas, le comité de défense des services publics et des usagers dans les Hautes-Cévennes et un parent d'élève avaient déposés une requête contre la fermeture d'une classe de l'école maternelle de Génolhac en 2017.

Vu le jugement du tribunal administratif de Nîmes rendu le 20 novembre 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide l'abandon pur et simple de cette procédure. Monsieur le maire est chargé d'informer le cabinet BLANC-TARDIVEL de cet arrêt de la procédure.

Le conseil municipal entérine la suppression du poste de secrétaire de mairie remplacé par un poste d'attaché et saisit le comité technique pour la participation à une complémentaire santé du personnel communal.

Concernant le budget de l'eau, les délibérations 2019-035 et 068 sont annulées et les comptes seront clôturés en fin d'année avant le passage à Alès Agglomération de la compétence eau au 01/01.2020.

Informations :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Les travaux d'assainissement collectif de Martinenches vont débuter durant le 1^{er} trimestre 2020.
- Le diagnostic « amiante » pour la salle polyvalente a été demandé. Une rampe « accès handicapés » devra être réalisée côté cour.
- Les employés communaux construisent un appentis contre le mur du cimetière (stockage des tables).
- La compétence « EAU » sera transmise à Alès agglomération au 01.01.2020.
- **Les vœux du maire auront lieu le samedi 18 janvier 2020 à 18h à la salle polyvalente.**